



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 septembre 2023



DOSSIER N° 2023-48 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

L'an deux mille vingt-trois, le 05 septembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le 30 août, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 18
PRESENTS : 13	MM. LAGARRIGUE Pierre – BAÑULS Cédric – Mme BENAZET Nadine – M. BOST Romain – Mmes CAPOUL Sabine – M. DAURE Nicolas – Mme DUTREICH Nicole – MM. FRONTEAU Joris – GALIAY Jean-Sébastien – Mme LAFARGUE Claudine – M. MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine.	
ABSENTS : 06	M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien Mme DROCOURT Angélique, absente excusée. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine. M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric	

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TORILLON Martine

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de son souhait de créer un poste d'adjoint administratif au service Culturel.

Le profil du poste de l'agent recruté à compter de juin 2021, en qualité d'adjoint du patrimoine au service médiathèque, pour faire face à l'augmentation des missions du service, a évolué vers le service culturel.

L'agent concerné s'occupe beaucoup plus des manifestations culturelles, ainsi que du nouveau service dédié au tiers-lieu. Ce poste répondant plus à un service administratif au sein du service culturel.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif, catégorie C1, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :

ARTICLE 1 : De créer un poste d'adjoint administratif, catégorie C1, à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2023, au service culturel.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la Déclaration de Vacance d'Emploi auprès du Centre de Gestion 31.

ARTICLE 3 : De modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au Budget Primitif 2023 les crédits correspondants.

ARTICLE 4 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet de Muret pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 07 septembre 2023.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

